

Le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité, ou CSI, qui est-il ?

Du Conseil Supérieur pour la Lutte Contre la Corruption (CSLCC) au CSI

Le CSLCC a été créé en 2003 (Décret : N° 2002-1128, 30/09/02). Il a été mandaté pour élaborer un système anti-corruption, comprenant une stratégie, une loi et la création d'une agence indépendante dont le BIANCO créé en 2004.

En 2005, le CSLCC a continué sur sa lancée en surveillant la mise en œuvre de la stratégie anti-corruption et en préparant d'autres programmes tels que le développement du système national d'intégrité ou SNI.

Devenu CSI en mars 2006 (Décret : N° 2006-207, 21/03/06), sa mission en tant qu'organe en charge d'assurer la surveillance de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie nationale de lutte contre la corruption est étendue aux douze piliers du système national d'intégrité, avec en priorité la Justice et la Police Judiciaire.

Le BIANCO a l'entière responsabilité dans la conduite de la lutte contre la corruption. Le CSI émet des avis et évalue la contribution de l'anti-corruption dans la promotion de l'intégrité.

Faisant suite au rapport d'études pour la redynamisation de la Médiature en 2004, le CSI a élaboré un projet de loi y afférent.

Par ailleurs le CSI a été chargé de mettre en place en 2008 le SAMIFIN ou Service financier anti-blanchiment et le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Développer le Système National d'Intégrité

Rôle principal : Le programme national de bonne gouvernance, lancé en mai 2006, comporte trois volets : **intégrité, efficacité de l'Etat et participation citoyenne**.

Le CSI est en charge du volet « Intégrité ». La composante « intégrité » s'articule autour de trois sous-volets : **Lutte contre la corruption, Etat de Droit, Droits humains**.



Le mot du Président



A partir de 2006, le CSI a cherché à renforcer les capacités des institutions publiques et privées à résister aux dérives à travers un programme intitulé « développement du système national d'intégrité ».

Ce concept de SNI, emprunté à l'ONG Transparency International, identifie une douzaine d'institutions au sens large (exécutif, législatif, judiciaire, partis politiques, médias, églises etc.). Ces piliers sont soumis à des règles de base, faute de quoi non seulement ils s'affaiblissent mais surtout ils font peser sur les autres le poids de leur défaillance. Par contre, si les institutions jouent leur rôle, le poids est partagé et le « système tient ».

La crise politique de 2009 a amené le CSI à analyser entre autres la problématique des élections et de la gouvernance électorale (2010) et l'éthique des forces armées (2011). La crise a également été l'occasion de s'interroger sur l'enracinement des réformes introduites depuis 2004. Force est de constater que les avancées sont révélées fragiles pour diverses raisons qui peuvent se résumer ainsi : la demande de bonne gouvernance existe mais demeure peu structurée.

Pour 2014, le CSI continue à contribuer au renforcement de ses missions dans la promotion de la Bonne gouvernance. Des activités sont en cours, notamment dans la gouvernance publique, sécuritaire, locale et administrative. Une évaluation du système anti-corruption s'impose aussi.

Le CSI espère que ce bulletin permettra à tout un chacun, aux entités du secteur public et privé, aux partenaires techniques et financiers, de retrouver ce que nous entendons par Intégrité et Gouvernance, à travers les projets et activités que nous avons déjà menés et comptons mener.

Le premier numéro du bulletin nous donne un aperçu du concept « Intégrité et bonne gouvernance », et sur les activités clés que le CSI a déjà mené.

Bonne lecture.

Général de Division
Herilanto RAVELOHARISON
Président du CSI

SPECIAL CSI

« Le mot du Président »	— 1
Qui est le CSI (historique)	— 1
Les axes de la Gouvernance	— 2
BREVE : Les projets du CSI	— 2
Stratégie de la Bonne Gouvernance	— 2

Le Système National d'Intégrité (SNI)	— 3
Standards de dépenses publiques	— 3
Déontologie et Intégrité dans l'Administration Publique	— 3
Page centre documentation du CSI	— 4

Stratégie de Bonne Gouvernance vue par le CSI

Riche de ses expériences dans le domaine de la bonne gouvernance, le CSI constate un manque de transparence considérable de la part de l'Administration mais également un déficit de citoyenneté dans la vie publique. Le manque de rigueur, d'efficacité et de réactivité se fait ressentir dans la façon de travailler des décideurs et agents publics.

Par ailleurs, ni le secteur privé ni la société civile n'éprouvent un sentiment de confiance envers la Justice. En effet, le cadre juridique et l'appareil judiciaire ne sont pas favorables à l'investissement, et les justiciables ne se sentent pas protégés par la loi. Compte tenu de ces réalités assez alarmantes, le CSI propose des réformes pouvant améliorer à la fois la gouvernance institutionnelle, économique et politique.

« Les actions sont entreprises de façon à gagner la confiance des usagers grâce à la redevabilité et à l'efficacité »

Les structures ainsi que les acteurs eux-mêmes sont touchés à travers les projets. La particularité du CSI réside dans le fait que les actions sont entreprises de façon à gagner la confiance des usagers grâce à la redevabilité et à l'efficacité.

Les réformes mises en avant par le CSI sont surtout d'ordre institutionnel, informatif et éducatif.

D'autres thématiques telles que l'accès à l'information, les conflits d'intérêt, les standards de dépenses publiques, la gouvernance électorale ont été déjà traitées. En effet, pour ces thèmes, toutes les parties prenantes (décideurs, fonctionnaires, société civile, secteur privé, médias,...) sont consultées et participent aux projets. Les problématiques sont alors abordées et des actions concrètes ressortent des discussions.

BREVE : les projets du CSI

Projets réalisés (2003 - 2010) :

- Stratégie de lutte contre la Corruption (2003-2006)
- Mise en place de la Chaîne Pénale Anti-Corruption (CPAC), 2004 ; BIANCO, 2004 ; SAMIFIN, 2008
- Redynamisation de la Médiation, 2004
- Réforme du CSM (Conseil Suprême de la Magistrature), 2008
- Elaboration manuel standard sur la gouvernance électorale (CENI), 2010 et sur l'éthique militaire.

Projets en cours 2013 - 2014 :

- Gouvernance administrative : accès à l'information et conflits d'intérêts
- Gouvernance locale : contrôle de légalité
- Gouvernance sécuritaire : cas filière bovine et cas tourisme
- Gouvernance ressources naturelles : cas des petites mines
- Gouvernance financière
- Gouvernance parlementaire
- Relance système anti-corruption

Les axes de la Gouvernance [ou] les principes fondamentaux de la Gouvernance

Le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité considère que la bonne gouvernance est le meilleur moyen de faire avancer l'intégrité des institutions. Sa mission est donc de créer un mouvement irréversible vers la transparence et la redevabilité, de nature à susciter la confiance des citoyens envers les administrations publiques.

Cette stratégie repose essentiellement sur quatre axes :

1. Responsabilité : la redevabilité et la transparence.

- Les processus de décision et les arguments de choix doivent être communiqués.
- Les décideurs doivent montrer que les actions sont conformes aux objectifs préalablement convenus.
- La performance de l'Administration doit être évaluée de manière indépendante.

Les informations sur tous les programmes doivent être accessibles au public (adopter une loi sur l'accès à l'information et mettre en place un système d'accès opérationnel dans tous les ministères et établissements publics).

2. Compétences et performances : l'efficacité et l'efficience.

- Il faut atteindre les objectifs fixés (efficacité) en utilisant au mieux les moyens disponibles (efficience).
- Des services publics de qualité accessibles et disponibles, ce qui suppose des ressources adéquates déployées.

Des mécanismes de contrôle et d'évaluation des performances fondés sur la satisfaction des usagers.

3. Primauté du droit.

- Le respect de la légalité et de la hiérarchie des textes constitue le socle de l'Etat de droit.
- Le contexte social évolue, il faut donc adapter la réglementation pour répondre au mieux aux besoins. Cette recherche de qualité de la réglementation porte sur le processus d'élaboration, l'évaluation, la révision et la mise en œuvre des textes.

La question récurrente de l'indépendance de la justice se pose en termes de crédibilité des recours. L'indépendance des magistrats n'est pas une fin en soi, mais un moyen de protéger les citoyens en cas d'abus.

4. Maîtrise de la corruption : la prévention et la sanction.

Le phénomène de la corruption a été largement analysé comme le signe de dysfonctionnements persistants des administrations. Face au délabrement des services publics, les gens ont pris l'habitude d'utiliser des astuces. Plus grave, le phénomène conduit à la capture de l'Etat à des fins privées.

- Comme le signe de dysfonctionnements persistants des administrations. Face au délabrement des services publics, les gens ont pris l'habitude d'utiliser des astuces. Plus grave, le phénomène conduit à la capture de l'Etat à des fins privées.
- La prévention consiste à raccourcir les circuits de décisions et à les rendre transparents, de manière à réduire les failles dans lesquelles s'engouffrent corrompus et corrupteurs.
- La sanction a une valeur d'exemple et vise à rendre la corruption plus risquée.

Le Système National d'Intégrité (SNI)

Le Système National d'Intégrité est à un pays ce que le système immunitaire est à notre corps. Il sert à le protéger contre les dérives. L'intégrité se manifeste dans trois domaines : le respect de l'Etat de droit, le respect des droits humains et la réduction de la corruption. Pour y parvenir, il faut s'appuyer sur des institutions publiques et privées (« les piliers d'intégrité »). Leur capacité à jouer leur rôle détermine la solidité du système. A la base, l'édifice repose sur le soutien du public.

Ainsi, on peut représenter un SNI comme un temple grec, composé de piliers dont la solidité dépend de 3 composantes :

- Le respect des règles de bases,
- La bonne conduite de leurs membres,
- Le soutien du public.

Ces piliers sont interdépendants, c'est-à-dire que la faiblesse des uns peut constituer une charge additionnelle pour les autres.

Par ailleurs, le système national d'intégrité doit être compris comme un processus interactif, où chaque pilier, d'égal à égal, devrait surveiller les autres.

Il s'agit d'un système de contre-pouvoirs qui amène chaque institution à **rendre des comptes**. Il se crée ainsi un **cercle vertueux** où les différents piliers sont responsables les uns envers les autres et où nul n'est plus en position de **dominer l'ensemble du système**.

Les 12 piliers de l'Intégrité : Parlement, Exécutif, Judiciaire, corps de contrôle, Médiation, Bianco, ONG, Médias, Partis politiques, Autorités morales, Secteur privé, Société civile.



Standard des dépenses publiques, gaspillage de fonds publics ?

Les fonds publics font partie des moyens de réalisation de la mission de l'Etat ou de l'Administration publique. Cette mission se traduit par la satisfaction de l'intérêt général. Elle constitue en conséquence la raison d'être. Ainsi, de la bonne gestion ou de la gestion rationnelle de ces fonds dépend l'efficience des services publics.

Qu'appelle t-on par dépenses publiques ?

C'est le financement des actions publiques : éducation, santé, justice, police, routes etc... par les impôts payés par les contribuables, et les prêts accordés par les bailleurs de fonds.

Qu'est ce que le gaspillage de fonds publics ?

L'argent public peut être gaspillé de diverses façons, et souvent le plus légalement du monde ! Une mauvaise affectation des dépenses ou par des dépenses dont l'utilité n'est pas évidente.

Par quel moyen le gaspillage arrive t-il ? (à suivre dans le prochain numéro...)



Déontologie et Intégrité dans la Fonction Publique

Principes fondamentaux

La **déontologie, l'intégrité et la bonne gouvernance** sont des principes fondamentaux pour l'administration et la fonction publique. Les citoyens sont en droit d'exiger de leur part un comportement intègre et respectueux des règles de déontologie.

Les fonctionnaires préparent et prennent des décisions qui touchent directement les citoyens.

Ils élaborent des politiques, mènent des négociations, définissent l'utilisation de diverses ressources publiques. Ils ont accès à des informations sensibles. La réputation et le bon fonctionnement des institutions, ainsi que le destin politique des titulaires de charges publiques en dépendent.

« La déontologie, l'intégrité et la bonne gouvernance sont des principes fondamentaux pour l'administration et la fonction publique. »

Le rôle fondamental des bibliothèques dans la société de l'information ?

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce droit inclut la liberté d'affirmer des opinions sans interférence et de rechercher, recevoir et transmettre des informations et des idées par tous les moyens et sans tenir compte des frontières ». Art. 19, Déclaration Universelle

« L'accès au savoir ouvre le monde de l'imagination et de la créativité, le progrès de l'individu devient celui de la société »

Les bibliothèques et les services d'information jouent un rôle clé dans l'accès aux ressources documentaires indispensables. Leur action favorise le développement économique et social, contribue au maintien de la liberté intellectuelle, à la préservation des valeurs démocratiques et des droits civils.

Une bibliothèque (ou un centre de documentation ou service d'information) se définit **comme un moyen d'accès à l'information**, aux idées et aux œuvres de l'imagination (Unesco).

BP 873, Villa Analamanga,
Près Banque Centrale Antananarenina
Antananarivo 101 Madagascar
Mail : centredoccsi@gmail.com

Horaires d'ouverture
du centre de documentation :

Lundi au vendredi
Matin : 09h 00 à 12h 00
Après-midi : 13h 00 à 15h 45

Bulletin Intégrité et Gouvernance,
2014, n° 01, Mars-Avril

BULLETIN
BIMESTRIEL
Directeur de publication :
Brice Lejambre

Rédactrice en chef :
Reyna Josvah-Rabiazza

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB :
WWW.CSI.GOV.MG

Ses services, ses produits

En 2006, le Centre de Documentation du CSI a été mis en place grâce au financement du PNUD.

Le fonds documentaire du CSI est composé de différents documents, et ce de sources nationales et internationales.

Thèmes principaux : Bonne gouvernance, intégrité, justice

Sous-thèmes : Accès à l'information, Blanchiment d'argent, Droits de l'homme, Etat de droit, Gouvernance électorale, Lutte contre la Corruption...

Dans ses travaux, le CSLCC / CSI a effectué des **états des lieux de la corruption** sur plusieurs secteurs touchés par ce fléau dont : économie rurale, pêche, tourisme, justice, médias, énergie, mines, industrie, artisanat...

Les documents s'adressent à un public large.

- Institutions publiques, institutions privées, Université, Ecoles d'Administration Publique (ENAM, ENMG), Associations, ONG ...

L'ouvrage de ce numéro :

« Intégrité morale et vie publique »

L'ouvrage est une suite de variations sur le même thème: l'intégrité dans l'exercice d'une charge publique. L'auteur choisit de s'intéresser aux individus plutôt qu'aux institutions et fait de la responsabilité individuelle une notion centrale.

Il explore l'équilibre subtil entre les convictions personnelles, les obligations de la charge et la prudence politique, les trois éléments constitutifs de l'intégrité auquel doit se livrer tout responsable public.

L'auteur analyse comment l'acteur politique cherche à conserver son intégrité dans un environnement fait de tensions et de complexité, où les dangers sont permanents.

Auteur : DOBEL Patrick J.

Editeur : Nouveaux Horizons

Année : 2003

Nombre pages : 279 pp

Mots clés : Sciences politiques, intégrité, moralité, politique, servi



La citation du numéro :

« S'agissant de la responsabilité, l'élément le plus intéressant tient au fait que nous la portons où que nous soyons. Cela signifie qu'elle nous appartient, que nous devons y faire face, ici et maintenant, à la place que le Seigneur nous a assignée dans le temps et l'espace, et que nous pouvons en aucun cas prétendre à y échapper. »

Vaclav Havel, L'amour et la vérité...

Vaclav Havel, dans ses écrits met en garde contre les dangers d'un pouvoir « anonyme » et « innocent » dans lequel, l'individu échappe à la responsabilité de ses actes en soumettant les obligations de la morale personnelle aux impératifs d'une cause, d'un ordre social ou à la volonté d'une autorité supérieure.